



HAL
open science

Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine

Christian Barrère

► **To cite this version:**

Christian Barrère. Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine. *Économie appliquée: archives de l'Institut de science économique appliquée*, 2007, 60 (3), pp.7-30. 10.3406/ecoap.2007.1847 . hal-02615269

HAL Id: hal-02615269

<https://hal.science/hal-02615269v1>

Submitted on 22 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Christian Barrère
Université de Reims Champagne Ardenne

**Vers une théorie économique
substantiviste du patrimoine**

in

Economie appliquée

2007/3, n° spécial L'économie du patrimoine.

Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine

Christian Barrère, OMI, Université de Reims

Nombre de problèmes économiques récents, théoriques et empiriques, ont révélé une dimension patrimoniale. Des objets de nature diverse, biens, savoirs faire, institutions, rattachés à des individus ou des groupes, généralement situés dans des espaces déterminés, traversent l'histoire et influencent, plus ou moins fortement, les dynamiques individuelles et collectives. Après les avoir examinés (section 1) nous étudierons les limites que rencontre l'approche dominante pour une analyse des réalités et dimensions patrimoniales (section 2) et tenterons de les dépasser en proposant une approche alternative, de nature institutionnaliste et substantiviste (section 3).

1 La prise en compte de caractéristiques patrimoniales

Douglass North, quand il cherche à relire le développement économique du continent américain (North, 1991), part d'une observation empirique simple : Amérique du Sud et Amérique du Nord connaissent avant la colonisation des niveaux de développement fort comparables alors qu'aujourd'hui l'écart entre les deux régions est considérable et continue à croître. Une explication en termes de dotations initiales en facteurs de production est impropre car toutes deux ont des ressources importantes et comparables. La différence proviendrait alors de l'effet incitatif des institutions sur le développement économique. Et celles-ci proviennent d'un transfert à partir des puissances colonisatrices. North montre alors comment peuvent se distinguer ce que nous appellerions deux patrimoines, celui transmis par l'Angleterre et celui transmis par l'Espagne et le Portugal. La première impose un modèle horizontal et décentralisé, le modèle marchand, qui multiplie les incitations à la recherche du profit par l'innovation et l'économie de coûts. Le second modèle, le modèle ibérique, vertical et centralisé, est un modèle bureaucratique-impérial, un modèle de rente fondé sur le drainage des prélèvements sur le producteur final. Il décourage l'effort productif, valorise les postes de contrôle du prélèvement, privilégie l'économie informelle source de multiples coûts de transaction. Ce ne sont alors pas des différences endogènes de ressources ou de productivité des facteurs qui expliquent l'écart de développement mais la différence de contraintes et d'incitations sur les sentiers de développement, différences de contraintes et d'incitations opérées par ces patrimoines. Dans un domaine bien différent, l'analyse économique de l'évolution à long terme de la mode française (Barrère et Santagata, 2005) montre comment le patrimoine intervient comme ressource essentielle pour le processus créatif (cf. aussi, dans ce même numéro, notre article « Les industries du luxe : des industries de patrimoines ? »). L'étude des biens disposant d'indications géographiques de provenance telles les AOC (Allaire, Sylvander et alii. 2000 ; Pecqueur, 2005 ; Torre, 2002), montre que ces biens portent des caractéristiques patrimoniales de natures diverses. Les uns sont substantielles et renvoient à des patrimoines de ressources naturelles (les truffes blanches d'Alba ou le lait des brebis d'Ossau) et/ou de savoirs faire (le Parmesan, le vinaigre balsamique). Les autres sont sémiotiques et expriment un rapport à l'image d'un terroir (la charcuterie corse, le roquefort, ...). De tels biens portent des caractéristiques patrimoniales parce qu'ils sont attachés à un territoire et/ou produits d'une histoire ; le couteau de Laguiole ou le Champagne (Barrère, 2000, 2003) résulte de la construction historique d'une spécificité par un groupe géographiquement identifiable.

Le cas des districts italiens, industriels et culturels, est un autre exemple du rôle de la dimension patrimoniale. Dans les années 50 et 60, la diminution des coûts de transport et l'extension des économies d'échelle incitaient la majorité des économistes à prévoir un monde de très grandes firmes à localisation indifférente. Or, l'exceptionnel succès de la forme « districts industriels », qui a permis de parler du modèle de la Troisième Italie, contredit totalement cette anticipation. 200 districts industriels emploient 40% de la main d'œuvre italienne et ont une part souvent décisive dans le commerce international de certains produits à haute valeur ajoutée (Bagnasco, 1977 ; Becattini, 1998 ; Santagata, 2002). L'analyse économique montre que la création de synergies et d'économies de proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Rallet et Torre, 2001) relève moins d'une proximité spatiale que d'une proximité culturelle et sociale, en grande partie liée à l'existence d'un fort patrimoine local. Ce patrimoine a deux effets importants. En premier lieu, il transmet, en tant que patrimoine local partagé, une culture commune source d'économies de coordination : confiance mutuelle, partage de connaissances tacites, circulation aisée de l'information, formes de coopération malgré la concurrence... En second lieu, il développe des effets d'idiosyncrasie, en permettant à la production contemporaine de bénéficier de spécificités d'actifs, générées tout au long de l'histoire et sources d'avantages comparatifs décisifs.

Si les caractéristiques patrimoniales sont relativement nouvelles pour les économistes, la considération du patrimoine, dans ses dimensions collectives et non marchandes remonte fort loin dans le passé. Le livre de la Genèse, dans l'Ancien Testament, nous présente ce qui est, au fond, la première opération de patrimonialisation que l'humanité se représente comme telle. « Dieu dit à Noé : De tout ce qui vit, de tout ce qui est chair, tu feras entrer dans l'arche deux de chaque espèce pour les garder en vie avec toi ; qu'il y ait un mâle et une femelle. De chaque espèce d'oiseaux, de chaque espèce de bestiaux, de chaque espèce de toutes les bestioles du sol, un couple viendra

avec toi pour que tu les gardes en vie. De ton côté, procure-toi de tout ce qui se mange et fais-en provision : cela servira de nourriture pour toi et pour eux.»

Ce récit nous donne une première délimitation de l'objet patrimoine en le définissant par rapport au temps et par rapport à l'espace. Le patrimoine y apparaît comme :

- un ensemble d'avoirs transmis par le passé, qu'ils résultent de la Création divine comme dans la figure de Noé, ou de la création humaine via l'histoire comme dans le cas de nos patrimoines.
- un ensemble hétérogène, des espèces différentes, mais structuré, des mâles et des femelles, et cela pour chaque espèce, et d'autant plus structuré qu'il résulte d'une construction, celle de Noé en l'espèce, celle de l'histoire des hommes en général.
- un ensemble rapporté à un titulaire, groupe ou individu, et exprimant une identité ; cependant, si Noé reçoit le patrimoine (et participe à la sélection de ce qui deviendra patrimoine) il n'en est pas pour autant le propriétaire, ce qui interdit d'identifier patrimoine et propriété. Noé n'est au fond que le premier conservateur de patrimoine et le conservateur du patrimoine le plus large possible, que nous appellerions aujourd'hui le patrimoine commun de l'humanité.

Une analyse économique du patrimoine doit être capable d'intégrer ces différentes dimensions, de temps et d'espace, et d'accepter des patrimoines à dimension collective, irréductibles à des capitaux appropriables. Sa prise en compte, relativement récente, d'objets ou d'institutions à caractéristiques patrimoniales la conduit donc à dépasser l'individualisme méthodologique et l'économisme qui réduiraient le patrimoine à un capital, économique et marchand.

2 Les limites de l'approche économique standard

Les lectures économiques dominantes ne peuvent rendre compte correctement du patrimoine car, privilégiant le formalisme méthodologique, elles éliminent les différences et les identités, et pour les biens, et pour les acteurs, et pour les cadres du fonctionnement économique. Elles nous laissent démunis pour étudier les patrimoines individuels (2.1), malgré la tentative de Becker (2.2), et, a fortiori, les patrimoines collectifs (2.3), en réduisant le patrimoine à un capital.

2.1 L'approche standard des patrimoines individuels

L'approche économique dominante, fondée sur l'individualisme méthodologique, privilégie le formalisme dans la mesure où elle prétend construire un modèle général, susceptible selon Becker, de s'appliquer à tout bien échangeable sur un marché, explicite ou implicite, en tout lieu et en tout temps, pour tout agent économique concerné par un problème d'allocation de ressources rares. Les individus, dont les choix libres seront la clé du fonctionnement et des résultats économiques, sont des personnes anonymes parce que leur identité importe peu. Il suffit qu'ils soient dotés d'une rationalité maximisatrice, les conduisant à se comporter comme s'ils calculaient et comparaient coûts et avantages, en fonction de préférences qui sont exogènes et paramétriques (elles ne se modifient pas sous l'effet des processus d'ajustement sur le marché) et de prix qui le sont aussi pour l'individu. De même, peu importent la nature et le contenu du bien, qu'il s'agisse d'un bébé comme dans le cas du marché de l'adoption, d'un bien propre comme dans celui du marché des organes ou du sexe, d'un bien culturel ou d'un bien industriel classique. Peu importent donc les conditions de la demande d'un bien, qu'il s'agisse d'une matière première, d'un bien manufacturé, d'un bien culturel, voire d'une règle ; peu importent les conditions de l'offre, qu'il s'agisse d'un bien issu d'un processus de production ou non, et quelle que soit sa technologie de production. Ce choix est justifié par deux arguments d'ordre heuristique : le premier insiste sur l'universalité des relations d'échange fondées sur l'existence de choix rationnels libres fondés sur la comparaison de coûts et avantages relatifs, ce qui rend possible l'application du modèle à tout bien, tout ensemble d'individus et tout échange ; le second met en avant l'efficacité d'une telle formalisation, capable de permettre l'explication et la prévision des choix individuels et de leurs variations quand les coûts et avantages relatifs se modifient.

Ainsi, lors de l'analyse des demandes, l'identité des individus est-elle renvoyée à la donnée de paramètres de goûts ou de préférences a priori. Elle disparaît cependant aussitôt, la théorie traditionnelle avançant alors que l'analyse peut se concentrer sur la relation demande – prix car l'économiste n'a rien à dire sur les préférences, c'est-à-dire la fixation de l'utilité du bien, renvoyée à des goûts et préférences exogènes, selon le célèbre aphorisme consacré par Gary Becker et George Stigler (1977) : « De gustibus non est disputandum ». La justification de ce principe repose là encore sur des raisons pratiques de type heuristique : d'une part il n'est pas possible, en tout cas avec les instruments de l'analyse économique, d'expliquer ces préférences individuelles c'est-à-dire d'établir une relation stable entre l'expression des préférences et un nombre raisonnable de déterminants précis ; d'autre part, les modifications des variables identifiées (prix et revenus) éclairent correctement, en général, les modifications des

demandes. L'examen de la fonction de production, l'output résultant de la combinaison d'inputs génériques puisque disponibles sur un marché des facteurs, aboutirait aux mêmes constatations : l'analyse ne peut rien dire de caractéristiques patrimoniales, liées au temps et à l'espace, qui pourraient jouer sur les conditions de la production.

Une telle approche nous semble présenter trois limites essentielles :

a. Le formalisme ignore les caractéristiques patrimoniales des biens qui, pourtant, co-déterminent les conditions de la demande, donc aussi celles de l'offre, mais conditionnent également les formes de l'ajustement marchand et de la valorisation des capitaux.

b. Ce formalisme exclut également toute considération du rôle des identités sociales des individus dans les comportements d'offre, de demande et de marchandage, et, in fine, dans le fonctionnement économique. C'est donc réduire a priori le champ de l'analyse économique alors que, parallèlement, l'on cherche à l'étendre tous azimuts, en constituant une économie du droit, de la famille, du sexe, ...

c. Le formalisme exclut aussi les identités individuelles qui traduisent le poids des inscriptions sociales des individus mais aussi de leur passé et de leur histoire. Cela conduit aussi à donner à chaque agent économique un rôle équivalent et équipotent dans le fonctionnement économique. C'est ôter toute possibilité d'étudier les phénomènes de pouvoir, qu'ils interviennent dans les relations de consommation, de travail ou d'échange, dans la détermination des prix ou des normes économiques.

2.2 la tentative beckerienne d'intégration du patrimoine individuel

Becker, en défenseur avisé du modèle microéconomique traditionnel, s'est efforcé, dans une perspective qui reste formaliste, de développer le modèle (Becker, 1996) pour qu'il puisse intégrer des phénomènes traditionnels de l'analyse sociologique des consommations culturelles comme l'addiction, les externalités sociales ou l'effet des capitaux culturels et/ou sociaux. Des éléments, individuels mais surtout sociaux, entraînent des modifications des préférences qui peuvent jouer plus fortement sur les choix que les variations du système de prix. L'agent économique prend alors des décisions surdéterminées par son patrimoine parce que son histoire personnelle et son insertion spatiale conditionnent ses systèmes de préférences, ses habits, ses procédures de choix économique. Dans ces conditions le modèle micro-économique traditionnel n'est pas faux mais se trouve privé de pertinence : il convient donc d'endogénéiser les préférences en les rapportant à un patrimoine qui sera conceptualisé comme capital. Pour autant Becker se refuse à tenter d'explicitier la diversité des goûts selon le principe traditionnel du « De gustibus non est disputandum » : les goûts peuvent évoluer, avec le temps, l'expérience personnelle et les rencontres sociales, mais pas question d'introduire une hétérogénéité des goûts a priori.

La solution beckerienne est de distinguer fonction étroite d'utilité (V ou subutility function) et fonction élargie (U). La fonction étroite est la fonction standard : l'utilité dépend des préférences, prises comme paramètres c'est-à-dire considérées comme données et exogènes, et des caractéristiques des biens consommés. En revanche, la fonction élargie permet d'intégrer des modifications des préférences par le biais de deux déterminants nouveaux : le capital personnel (P) et le capital social (S), qui sont des éléments du stock de capital humain :

$$V = v(x_t, y_t, z_t)$$

$$U = u(x_t, y_t, z_t, P_t, S_t)$$

x , y et z étant des biens particuliers.

Dans le second cas la courbe d'utilité se déplace en fonction de P_t et S_t . Le capital personnel permet d'intégrer l'effet des consommations passées sur la formation des goûts. Le capital social permet d'intégrer l'effet des influences sociales sur les goûts individuels. Alors que la fonction étroite d'utilité n'est pas stable, c'est-à-dire ne représente pas une relation constante à travers le temps entre niveaux d'utilité et caractéristiques des biens -les préférences peuvent changer-, la fonction élargie est censée être stable, c'est-à-dire que les variations passent entièrement par des modifications des arguments de la fonction et donc de P et de S (P_t et S_t , qui se modifient avec le temps en fonction des investissements et de la dépréciation des capitaux). L'introduction de capitaux correspond à une constante de la démarche de Becker selon laquelle la fonction d'utilité doit être considérée comme une fonction de production particulière : l'individu produit pour lui-même des utilités à l'aide des biens qu'il s'est procurés. Les stocks de capital (P_t et S_t) contribuent alors à la productivité de cette relation : par exemple, un capital personnel intégrant les effets passés de la consommation de drogue accroît l'utilité tirée d'une consommation présente, ce qui explique l'effet d'addiction.

La clé de la tentative beckerienne réside dans la volonté d'explicitier la *variation* des goûts sans pour autant entrer dans une théorie de la *formation* de ces goûts incluant une explicitation de la *diversité* possible de ces goûts. La variation, qui reflète l'effet des expériences de l'individu et de ses relations à l'environnement social sur ses goûts et préférences, est étudiée en considérant les effets du capital personnel et du capital social des individus. Il s'agit là d'une idée intéressante qui permet de faire intervenir la dimension historique et sociale des individus, en particulier l'effet de leurs patrimoines sur leurs choix mais ne peut être limitée à la considération de la seule relation variation du capital humain et social individuel – variation des préférences. Pour Becker, P_t et S_t étant des stocks résultent d'un processus d'accumulation gouverné par les choix individuels sur la base d'un stock de départ donné. Or, si l'individu peut jouer sur P_t et S_t , sa part de liberté sur la détermination de S_t est limitée, car son goût à intervenir sur

St dépend lui-même de St. L'enfant porteur d'un capital social "bourgeois", légué par sa famille et son éducation, choisira d'investir en capital social -s'intégrer dans des réseaux de gens "bien", adhérer à un club hippique ou de golf, ...- dans des conditions différentes de celles d'un enfant porteur d'un capital social "prolétaire".

De plus, l'idée selon laquelle l'utilité d'un bien ne se déduit pas immédiatement de la seule présence de celui-ci dans la consommation mais est "produite" par l'individu dans cette relation de consommation, et dépend de ce fait de son capital, et notamment de son capital humain, peut être élargie au-delà des limites induites par l'individualisme méthodologique. La société elle-même contribue, notamment en élevant le niveau de capital humain et social de l'ensemble de ses membres, à la productivité en termes d'utilité de ses consommations. Le patrimoine social peut donc, lui aussi, être producteur d'utilité, comme il peut être source de désutilités.

Enfin, le refus d'une structuration sociale des préférences ou, pour le moins, d'une inscription sociale des préférences individuelles, nous laisse sur notre faim. Becker maintient l'idée selon laquelle les différences de goût ne sont pas testables et ne constituent que des hypothèses ad hoc permettant d'expliquer tout et donc rien. Ce point est aujourd'hui largement mis en cause, y compris dans les travaux récents des psychologues qui se réfèrent pourtant à l'individualisme méthodologique. Les résultats empiriques de nombreuses études menées depuis 1990 constituent un ensemble robuste de faits stylisés montrant que, si les préférences individuelles sont relativement stables, elles sont loin d'être identiques et que des typologies peuvent être bâties (pour un survey confer Caplan, 2003). On peut ajouter à cet ensemble les travaux, théoriques et empiriques, de la sociologie de la distinction (confer notamment Bourdieu, 1979).

2.3 une conception du temps et de l'espace qui évacue histoire et territoire : l'assimilation du patrimoine au capital

La théorisation standard des pratiques patrimoniales, qu'elle s'inspire du néoclassicisme traditionnel ou de Becker, s'est fondée sur le recours aux catégories formelles de la théorie économique centrées sur la notion physique de stock et économique de capital. Le patrimoine est assimilé à un stock susceptible de porter des revenus et est donc de la nature du capital. A partir du moment où les individus et les biens sont formels et les préférences et goûts exogènes, le temps ne peut lui aussi être introduit que de façon formelle. Certes les individus peuvent-ils procéder à des choix inter-temporels d'allocation des ressources, mais le temps ainsi introduit est un temps purement logique, une durée, sans contenu historique quelconque (Hodgson, 1988, 1999). Le déroulement du temps ne marque pas les individus, ne modifie pas leurs goûts et préférences, ne spécifie pas les propriétés des biens.

La contrepartie est la négation des territoires. Ceux-ci sont réduits à la donnée d'espaces, donc d'unités de distances, dont la contrepartie économique est un coût, en particulier un coût de transport (cf. la critique déjà brillamment développée par Perroux, 1999). Accessoirement les espaces apparaissent-ils comme des ensembles de facteurs de production localisés, notamment dans la théorie de l'échange international. Quant aux spécificités locales elles sont réduites à la donnée a priori d'avantages comparatifs s'incarnant dans des différentiels de coûts et productivités.

3 Une approche substantiviste et institutionnaliste

Rendre compte de la dimension patrimoniale de toute une série d'objets c'est définir le caractère commun de leur dimension patrimoniale. Pour cela il convient d'introduire le temps irréversible, qui se distingue du temps réversible des ajustements néoclassiques et qui est en même temps le temps historique qui se distingue du temps logique de ces mêmes ajustements. De ce fait nous devons accepter les spécificités historiques et sociales qui particularisent les effets du déroulement du temps sur les sociétés et sur les individus et renoncer au temps formel et à l'espace homogène. Nous nous inscrivons donc dans une démarche à la fois institutionnaliste et substantiviste : institutionnaliste en ce qu'elle rompt avec le formalisme néoclassique et la réduction du patrimoine à l'accumulation datée de ressources in fine monétairement évaluables ; substantiviste en ce qu'elle insiste sur les spécificités des objets porteurs de caractéristiques patrimoniales, irréductibles à une dimension de valeur ou de capital, et donc soumis à des formes sociales de gestion hétérogènes, certaines marchandes et d'autres non. L'institutionnalisme jouit aujourd'hui d'un louable regain d'influence dans les sciences économiques et de gestion, tout en étant habituellement réduit, du fait de l'hégémonie des Universités américaines, à sa composante anglo-saxonne, illustrée par Commons et Veblen. Nous proposons de nous inspirer aussi d'une tradition institutionnaliste oubliée, particulièrement développée en France. Sur cette base nous pourrions proposer un ensemble de catégories destinées à une première appréhension des réalités patrimoniales.

3.1 Une tradition institutionnaliste oubliée

Durkheim est le fondateur du courant qui, en sociologie, affirmera explicitement la nécessité de dépasser l'opposition individualisme – holisme en traitant d'individus socialisés, un courant qui culminera avec l'œuvre de Norbert Elias

(cf. notamment Elias, 1973) et la conceptualisation de la société comme société d'individus. A partir de la notion d'interdépendance sociale des individus (que Elias reprendra sous la forme de la société comme réseau symbolisée par l'image du filet de pêche, ensemble de mailles interconnectées) et de l'idée du passage d'une solidarité mécanique ou solidarité par similitude à une solidarité organique liée à la différenciation et l'interdépendance des individus, certains de ses disciples, au premier rang desquels Célestin Bouglé (1907) et Léon Bourgeois (1902), développeront une approche solidariste (la notion de solidarité étant déjà largement utilisée par Durkheim (1893), faisant de la solidarité la forme politique de l'interdépendance sociale, conçue comme interdépendance à un moment donné mais aussi, dans le temps, entre générations. Pour eux, chaque individu est né dans une société qui lui permet de bénéficier d'un acquis social et culturel, c'est-à-dire d'un patrimoine. Sans cette relation à la société, personne ne pourrait survivre. Dès lors un contrat implicite (un quasi-contrat pour Bourgeois) lie l'individu et la société : chaque individu a des droits sociaux (droit à l'éducation, ...) et des devoirs sociaux. L'Etat a un rôle essentiel dans cet interface individu – société parce qu'il est la condition de l'organisation d'une interdépendance assumée. En premier lieu, il intervient directement en ayant des devoirs sociaux (assurer la fourniture de biens publics, permettre à chacun individu de survivre) et des droits (employer la contrainte publique et user du pouvoir). Par exemple, l'Etat peut collecter des impôts qui peuvent être interprétés comme un loyer pour l'utilisation du patrimoine social et des actifs mis à disposition. Comme les rendements individuels de cette utilisation sont différents, les impôts peuvent être progressifs. En second lieu, comme le montrent éloquemment Castel (1995), Karsenti (1997) et Supiot (1994), il « encadre » les relations inter-individuelles contractuelles, comme le fait déjà le droit et le fera encore plus spécifiquement le droit du travail, notamment via la notion de « statut », en définissant un ensemble de conditions, droits et de devoirs définis indépendamment des volontés individuelles.

Le Solidarisme a influencé l'école juridique française du *Service Public* représentée principalement par Léon Duguit et de l'institution représentée par Maurice Hauriou. Ce dernier, en se fondant sur une théorie de l'Etat comme institution exprimant une œuvre et donc un projet, s'inscrivant dans la durée, apportera au débat l'idée de puissance de l'Etat comme condition du maintien de la cohésion du groupe dans le temps. La double dimension de l'institution, à la fois instituée et instituant conduit également à souligner la prégnance de l'Etat. Historiquement institué, il institue les individus comme sujets de droit et comme citoyens et non comme échangeurs de biens et services sur des marchés de biens ou de services producteurs. Et, dans ces activités même, leur personnalité juridique contribue à définir le type de contrats, donc de droits et d'obligations, qu'ils sont susceptibles de nouer.

Cependant, si l'inspiration institutionnaliste est précieuse, encore faut-il définir économiquement les patrimoines. Du point de vue économique, le patrimoine n'est pas seulement une dette sociale de l'individu, comme le développe Léon Bourgeois, mais d'abord un actif collectif. Une société produit des marchandises et des institutions. La partie la plus importante de ces biens disparaît dans la consommation, improductive et productive. Certains d'entre eux restent et constituent un patrimoine social et culturel. Le stock de capital est une part importante de ce patrimoine social, mais les biens créatifs (produits artistiques, connaissances, ...), les règles, les institutions, les normes de comportement en sont aussi une autre part essentielle. Ils ont des effets forts à la fois sur la consommation et sur la production, sont à la fois inputs et outputs, et les conditions du fonctionnement économique de la société actuelle en dépendent étroitement. La richesse sociale dépend autant du patrimoine social que des choix des agents économiques et, plus l'économie devient économie d'information et de connaissance, plus le rôle de cette source de richesse s'accroît. Réciproquement, la société doit gérer ce patrimoine (tout autant que le patrimoine naturel) pour les générations futures. Enfin, l'on ne doit oublier que si le patrimoine constitue souvent un actif collectif il peut aussi représenter un actif individuel quand son titulaire est un individu et que son effet n'est pas nécessairement « positif » comme le montrait North pour le patrimoine bureaucratique du modèle ibérique (ou comme les gènes porteurs de tares de certains patrimoines génétiques), ce qui explique que des sociétés, des groupes ou des individus puissent développer des stratégies pour le refuser ou rompre avec lui (ainsi des patrimoines « coloniaux », « racistes », « sexistes » ou des tentatives de modifier les patrimoines génétiques).

3.2 La dimension patrimoniale

Les patrimoines sont infiniment divers. Leurs formes de gestion le sont : des formes capitalistes (la valorisation des patrimoines financiers des fonds de pension), des formes marchandes (l'équilibre budgétaire de la gestion des musées publics), des formes non marchandes (l'entretien du jardin familial) ; des formes individuelles, des formes collectives ; des formes explicites, des formes implicites. La substance des patrimoines est encore plus variée, des biens marchands patrimoniaux comme les vins AOC aux savoirs faire de l'industrie de la mode et aux institutions de la propriété marchande. Pourtant les patrimoines ont des caractéristiques communes et c'est à partir d'elles que nous caractériserons le patrimoine comme catégorie générale. Cela nous permettra de poser ensuite la question de la diversité des formes de gestion patrimoniale et de leur adéquation relative aux contenus substantiels, généraux et particuliers, des patrimoines.

Nous partirons de la définition du patrimoine comme *ensemble, attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant des composants de sa spécificité, ensemble historiquement institué d'avoirs, construits et non construits, transmis par le passé, avoirs qui peuvent être des actifs matériels, des actifs immatériels ou des*

institutions.

Une telle conception du patrimoine nous semble avoir deux grands avantages :

- elle intègre deux catégories hétérogènes, celle d'actifs et celle d'institutions, alors que traditionnellement l'analyse économique traitait ces deux catégories comme relevant de deux champs différents, d'un côté la théorie du capital, de l'autre la théorie des institutions. Ses développements récents, notamment le travail de North, expriment le besoin de lier les deux champs.

- elle offre un point de vue plus général que celui que donne la catégorie de capital. Celle-ci se réfère en effet à une forme marchande du patrimoine mais ce dernier n'a pas que des formes marchandes. L'analyse du patrimoine permet à ce moment d'intégrer les diverses formes du patrimoine, marchandes et non marchandes (une bonne partie des infrastructures n'est pas essentiellement gérée sur un mode marchand) et donc de traiter des relations entre ces formes marchandes et non marchandes (les infrastructures non marchandes permettront le fonctionnement de secteurs marchands). De plus, en insistant sur le contenu des patrimoines, elle permet, au-delà de caractéristiques communes (relevées dans la définition), de tenir compte de leurs caractéristiques particulières (un patrimoine d'actions n'a pas les mêmes caractéristiques qu'un patrimoine de gènes et ne pose pas les mêmes problèmes de gestion).

3.3 Différents types de patrimoines : patrimoines cadres et patrimoines biens.

Du point de vue de l'analyse économique les productions s'inscrivent dans le contexte de patrimoines naturels qui constituent leur environnement. Ceux-ci peuvent apparaître comme contraintes (le fleuve constitue un obstacle à la continuité du transport terrestre ou une source d'inondations destructrices) et comme atouts et opportunités, soit par simple utilisation (le même fleuve devient voie de transport fluvial et domaine de pêche), soit par transformation (le fleuve canalisé permet de produire de l'énergie hydro-électrique). Les patrimoines naturels peuvent être plus directement utilisés, non plus comme cadres de l'activité socio-économique mais en tant que facteurs de production, comme les inputs classiques que constitueront les produits de la nature (ressources minérales, énergétiques, halieutiques, agricoles, ..). Ils peuvent également être bonifiés de façon spécifique, à la suite d'investissements sociaux, ensembles cohérents d'adaptations et de transformations dépassant les opérations de pur prélèvement et d'utilisation directe de la production naturelle. Les terroirs viti-vinicoles constitueront des ensembles systémiques d'adaptations sols – conditions climatiques – cépages – types de culture de la vigne, ...- institutions, sur la base de spécificités locales et de processus de connaissances et d'organisation particuliers. Les districts industriels résulteront de la même façon de l'invention de modes de mise en valeur de spécificités géographiques et historiques, naturelles et culturelles.

La construction de patrimoines s'éloigne alors de la simple utilisation des patrimoines naturels. Elle conduit à la production de biens patrimoniaux matériels et immatériels :

- les biens matériels sont des produits collectifs (les monuments) ou individualisés (les romans, les tableaux), publics ou privés, moyens directs de production (les équipements de l'entreprise) ou de consommation (les biens artistiques), conservés et transmis.

- les produits immatériels constituent un ensemble vaste de connaissances (des découvertes scientifiques et des innovations technologiques aux recettes de cuisine), de savoirs faire, de méthodes d'organisation, d'investissements de forme (de la construction du Champagne comme produit de luxe à la fixation d'un style de santons, d'un type de fromage, ou d'un style de couture), de réputation (via la griffe du couturier ou la marque de luxe). Ils ont, eux aussi, des dimensions plutôt individuelles (une innovation brevetée) ou plutôt collectives (les savoirs faire du district choletais), plutôt privées (la marque) ou plutôt publiques (le goût français).

La distinction entre *patrimoines – cadres* et *patrimoines – biens* montre que les patrimoines ne constituent pas des objets sociaux homogènes bien que partageant la propriété commune de résulter d'une transmission à travers le temps, sur un espace défini (espace qui peut être directement géographique, les Causses du Larzac, mais aussi social, les savoirs faire du district industriel de Prato, collectif, les actifs immatériels de l'entreprise ou privé et individuel, le patrimoine financier de M. Arnault). Ce qui explique que leurs formes de gestion mais aussi leurs formes mêmes de définition et de rattachement à un titulaire puissent être extrêmement différentes.

3.4 Différents modes de patrimonialisation : patrimoines collectifs et patrimoines individuels

Le patrimoine s'est présenté pendant toute l'histoire pré-moderne avant tout comme un patrimoine collectif, qu'il s'agisse de patrimoines naturels ou culturels¹. L'avènement de sociétés qui sont à la fois des sociétés d'individus (Elias, 1991) et des sociétés de marché (Rosanvallon, 1989) s'est accompagné de puissants processus d'individualisation des patrimoines.

Cela provient en premier lieu de la marchandisation de patrimoines. C'est particulièrement le cas de la terre

¹ pour autant, même dans des sociétés qui ne constituaient pas leurs membres en individus, existaient déjà des patrimoines individuels, le premier d'entre eux étant le patrimoine génétique.

dont les dimensions sacrée et/ou politique, dominantes dans les sociétés précédentes se voient dominées par la dimension marchande de condition de production puis par la dimension capitaliste de capital agricole ou immobilier. Le statut de la terre en est profondément modifié. L'organisation féodale qui organisait un jeu complexe de titulaires du patrimoine foncier (de la propriété éminente du souverain aux droits d'usage des manants en passant par les droits de gestion des seigneurs ou abbés) est supplantée par une appropriation marchande qui identifie titulaire et propriétaire tout en établissant des droits explicites de gestion du patrimoine au profit du pouvoir central. De tels processus d'individualisation des patrimoines ne sont ni universels ni naturels. Des patrimoines ont une substance telle qu'ils échappent « par nature » à l'appropriation et la gestion privées. Il en est ainsi de nombre de biens environnementaux ou de cadres de la reproduction des populations. Cependant le résultat des modes de patrimonialisation dépend des stratégies mises en œuvre par les différents acteurs, stratégies qui peuvent s'opposer les unes aux autres parce qu'elles expriment des intérêts en rivalité. Ainsi de la transformation en patrimoine commun ou en biens et capitaux privés des créations scientifiques, technologiques, artistiques. Parfois coexistent des formes individuelles et collectives, publiques et privées, de constitution des patrimoines : le patrimoine artistique prend les formes opposées des patrimoines des collectionneurs privés et des patrimoines des musées publics.

L'individualisation des patrimoines provient en second lieu de la pluri-appartenance des individus à des groupes. Dans la société contemporaine l'individu est membre de groupes différents qui se définissent les uns par leur position dans le processus de production et d'échange, les autres par leur genre, leur tranche d'âge, leur lieu et mode d'habitat, leurs préférences sexuelles, leurs goûts artistiques, ... Le degré d'autonomie qui leur est ouvert dans une société individualiste moderne empêche de représenter ces participations comme se superposant, à la façon dont Bourdieu utilise son principe d'homologie des différents champs sociaux. Dans ces conditions ce sont les individus qui combinent en résultantes variées leurs conditions de pluri-appartenance. Apparaissent, à côté des patrimoines collectifs, de véritables patrimoines individuels, expression des trajectoires et choix de vie de chaque personne. Le patrimoine d'un jeune ouvrier homosexuel amateur de rap ne sera pas celui d'une ouvrière quinquagénaire passionnée d'opérette et pratiquant le tai-chi. Ces patrimoines individuels, qui expliqueront pour partie les diversités des goûts et préférences et des modes de comportement (et notamment de consommation) qui en découleront, sont en outre l'objet de stratégies d'investissement permettant aux acteurs de modeler en partie leur propre patrimoine, y compris physique (Le Breton, 2002).

3.5 Différents types de gestion des patrimoines : gestion marchande et gestion non marchande des patrimoines

Un des intérêts d'une théorie économique du patrimoine est d'interroger le lien entre contenu des patrimoines et formes de leur gestion. Deux points de vue unilatéraux doivent être dépassés.

Le premier, le point de vue libéral, s'appuie sur le modèle traditionnel des biens économiques standards qui les pose a priori comme des biens dont la dimension économique peut être autonomisée et gérée en tant que telle, indépendamment de leurs autres dimensions et de leurs propriétés de valeurs d'usage. La gestion patrimoniale doit s'organiser sur un mode marchand ou, quand il n'est pas possible de recourir à des marchés et des prix explicites, singer le mode marchand en construisant des évaluations correspondant à des prix implicites et issues de marchés implicites. Les techniques d'évaluation contingente s'inscrivent dans ce cadre. Cependant, l'on constate que si certains éléments patrimoniaux sont gérés sur une base marchande traditionnelle, comme les moyens de production, d'autres présentent des propriétés particulières susceptibles d'entraîner des échecs de la gestion marchande :

1. les patrimoines – biens ont souvent des propriétés de bien public :
 - a. ils peuvent être *non rivaux*, soit comme biens de consommation (les visites du musée), soit comme biens ou conditions de production (l'utilisation du fleuve comme voie navigable), sous réserve des problèmes traditionnels d'encombrement
 - b. ils peuvent être *non exclusifs* (il est impossible ou très coûteux de réserver la vue sur le site naturel à tel individu)
2. les patrimoines – biens peuvent être *simultanément biens de consommation et biens de production*, et, compte tenu de leurs propriétés de non-rivalité, sans que ces fonctions ne s'excluent. La Joconde sera consommée comme bien de consommation par le visiteur amateur mais aussi comme bien de production par le peintre en formation qui l'étudiera et en fera une copie.
3. les patrimoines – biens peuvent être l'objet d'une *consommation non destructrice*. La fréquentation actuelle du musée du Louvre n'obère pas la fréquentation future.
4. il convient de prêter attention à la distinction, au sein des patrimoines – biens, entre *biens cumulatifs* et *biens non cumulatifs*. La consommation productive des premiers les fait disparaître par transformation en biens nouveaux. La consommation des seconds peut être non seulement une consommation non destructrice mais même une *consommation valorisatrice*. Le recours au patrimoine pictural est susceptible de donner lieu à de nouvelles créations picturales qui viendront élargir le patrimoine existant ; en travaillant sur Ingres, en « consommant du Ingres », Picasso élargit le patrimoine ancien de la peinture occidentale.
5. dans le cas des biens non cumulatifs le patrimoine se compose d'éléments *strictement non reproductibles* (il n'y

aura plus de Picasso, seulement des « reproductions » ou des « à la manière de ») et *non comparables* parce que singuliers (on ne peut classer Miles Davis par rapport à Mozart, Picasso par rapport à Poussin, Chambord par rapport à Borobudur, la Théorie générale de Keynes par rapport à la Richesse des nations ou au Capital).

6. une grande part des patrimoines, sinon l'essentiel, ne peut être approprié privativement parce qu'il ne découle pas de l'effort autonome d'individus précisément délimités mais d'une construction sociale. Selon la formule de Newton, c'est seulement "juché sur les épaules des géants qui nous ont précédé" que nous sommes capables de créer. Comme, en outre, les effets de ce patrimoine irriguent l'ensemble du tissu social et déterminent en bonne part la productivité de ses membres, une gestion sociale du patrimoine accumulé, possession commune de tous les acteurs sociaux, s'impose, sous des formes variables, au-delà du privé.

Les patrimoines-cadres sont, eux, dans la plupart des cas porteurs d'effets externes, dans l'espace et dans le temps, rendant leur appropriation privative inapte à une gestion efficiente de long terme.

Enfin, il convient de rompre l'identification courante entre rapport marchand et gestion individuelle voire individualiste pour introduire le caractère double, à la fois individuel et collectif, du rapport marchand. Celui-ci découle du caractère organique des échanges économiques, y compris marchands, caractère que nous trouvons naturellement chez Commons, mais aussi chez Hayek quand il décrit le fonctionnement marchand comme résultante d'une production commune d'information ou encore chez Alchian et Demsetz quand ils interprètent la firme comme structure de production en équipe créant un surplus collectif impossible à répartir selon les contributions individuelles.

Le marché organise son fonctionnement dans des relations interindividuelles apparaissant comme des contrats limités (en termes de temps et d'objet) librement négociés. La participation du salarié à la production est formellement réduite à une prestation de travail consécutive à la vente d'heures de travail. Le marché considère c'est-à-dire représente sa participation à la production comme suite d'échanges temporaires. Or, si la relation entre une entreprise A et un salarié B peut, comme relation inter-individuelle, être une relation temporaire, soumise à l'alea du renouvellement et des choix individuels (le salarié peut préférer changer d'emploi, l'employeur substituer tel personnel à tel autre,...), elle doit aussi être considérée comme partie d'une relation globale et collective entre les employeurs et les salariés, entre A défini, non par sa singularité (l'entreprise A et non A', appartenant à M. Tartempion, localisée à tel endroit, fabricant tel type de produit,...) mais par son appartenance à la catégorie « Entreprises », et B défini, non par sa singularité (un salarié mâle, de tel âge, de telle qualification, de telle taille, avec tel caractère,...) mais par son appartenance à la catégorie « Employés ». Et la relation globale et collective « Employeurs/Employés » est tout sauf temporaire et épisodique, puisque la production repose sur leur "association" permanente.

Il en est de même pour les consommateurs. La relation d'achat-vente entre le producteur et le consommateur est certes une relation qui, dans la plupart des cas, se dénoue dès la fourniture du produit et de la monnaie, et ne lie que deux personnes anonymes. Elle est néanmoins aussi relation entre deux groupes, celui des producteurs et celui des consommateurs, ayant un statut défini dans l'organisation économique qu'impliquent les structures marchandes et, a fortiori, les structures capitalistes.

C'est dire que la relation inter-individuelle marchande se double toujours d'une relation collective inter-catégories et que les contrats et relations inter-individuelles ne prennent leur sens que dans un cadre global qui établit des relations collectives entre des groupes fonctionnels occupant des places déterminées dans les procès sociaux de production, circulation, réalisation, consommation, financement,... Ce caractère organique, propriété essentielle de l'interdépendance inter-individuelle, est un élément fondateur du patrimoine institutionnel marchand qui dépasse l'aspect purement individuel et appelle une gestion 'organique' donc en partie collective.

Un second point de vue unilatéral, défendu par nos amis Denis Barthélémy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien (2006, ainsi que leurs articles dans ce numéro) est celui qui, par surdétermination idéologique, limite le patrimoine au patrimoine collectif, rapporté à un groupe et assurant la perpétuation de ce groupe, intergénérationnelle et intragénérationnelle. Se refusant à admettre que les sociétés modernes sont – aussi – des sociétés d'individus, il oppose par principe patrimoine et relation marchande. Face à la constatation de l'existence prégnante de patrimoines marchands et individuels ceux-ci sont immédiatement disqualifiés parce que la logique de gestion marchande des patrimoines ne serait qu'une fausse gestion patrimoniale, ne respectant pas la "vraie" nature du patrimoine, par principe collective et non-marchande. Elle s'opposerait donc à une "vraie" logique patrimoniale, de fait assimilée à une logique communautaire, éventuellement transformée en un ordre patrimonial, appelé parfois identitaire, et mis sur le même plan que l'ordre marchand. Certes la relation marchande ne prend explicitement en compte les patrimoines que d'un point de vue particulier, via leur évaluation et leur valorisation, mais il en est de même de toute forme particulière de gestion patrimoniale, et notamment des formes communautaires, les formes non marchandes butant, par exemple, sur la définition de priorités en contexte de rareté des ressources de reproduction des patrimoines. De sorte que la relation marchande n'est pas a priori disqualifiée pour gérer les patrimoines alors que la

relation communautaire serait a priori parfaitement adaptée.

En outre, au-delà de la croyance en une réalité ontologique du patrimoine comme catégorie pure, et c'est là véritablement le point décisif, la société de marché transforme les réalités patrimoniales telles qu'elles existaient dans les sociétés d'ordres, de castes ou de communautés. Les patrimoines des sociétés anciennes sont pour l'essentiel des patrimoines collectifs tout simplement parce que l'individu ne s'y est pas encore constitué comme sujet autonome (encore que, comme nous l'avons déjà signalé, les patrimoines génétiques y avaient une réalité individuelle). Les patrimoines ne se limitent plus aux patrimoines de groupes et la reproduction des patrimoines inclut celle des patrimoines individuels, qu'il s'agisse de patrimoines non marchands comme les patrimoines de goûts ou de valeurs (qui se traduiront en partie par des consommations marchandes, demandes de biens culturels, de vêtements de mode, de séjours touristiques, d'équipements sportifs, de biens sémiotiques et de marques, ..) ou de patrimoines marchands (l'épargne en vue de la retraite) ainsi que de patrimoines capitalistes, dont la reproduction est pensée comme valorisatrice (les patrimoines financiers gérés par les fonds de pension ou les patrimoines de réputation et de notoriété gérés par les marques).

Ignorer la gestion marchande des patrimoines découle d'une conception du marché qui se limite à l'apparence de la relation marchande, et dont on peut se demander si Polanyi ne la partage pas au fond, prenant pour argent comptant la vision néoclassique selon laquelle le marché n'est qu'une relation formelle entre individus anonymes échangeant des biens dont la valeur d'usage est indifférente. Une conception qui, prisonnière du fétichisme de la marchandise, manque l'analyse, initiée par Smith et Ricardo, développée par Marx, Joan Robinson et l'institutionnalisme contemporain, selon laquelle la relation marchande n'est rien de moins qu'une relation sociale (un rapport social dans le langage marxien), exprimant des places et rôles déterminés dans la division sociale du travail. Loin d'enlever aux échangistes leur identité, la relation marchande, leur assigne une identité déterminée (salariés ou employeurs, consommateurs ou producteurs, ..), tout en dissimulant ce processus. Le modèle marchand est, dans la pensée sociologique et anthropologique, habituellement opposé aux modèles de réciprocité et de redistribution en termes d'opposition entre status et contractus (Arensberg et Polanyi, 1975 ; Polanyi, 1983). Celle-ci conduit cependant à "oublier" le caractère organique de l'ordre marchand, c'est-à-dire du fait que les contrats et relations inter-individuelles ne prennent leur sens que dans un cadre global qui établit des relations collectives entre des groupes fonctionnels occupant des places déterminées dans les procès sociaux de production, circulation, réalisation, consommation, financement,... Ce caractère organique donne aux individus qui participent à cet ordre un statut marchand qui ne se réduit pas à l'ensemble de leurs contrats inter-individuels. La relation marchande n'est donc ni "désencastrée" ni "désencastratrice" en général, elle ne détruit pas toute insertion et toute identité comme l'écrivent Barthélémy, Nieddu, Vivien (op. cit, p.113) mais recrée un autre type d'insertion et d'identification.

La confusion ainsi introduite interdit d'analyser la complexité des rapports entre les différents types de gestion patrimoniale mais aussi entre les contenus des patrimoines et ces formes de gestion. Une approche substantiviste considère le lien qui existe entre substances des biens et formes de leur gestion du fait des propriétés économiques qui découlent pour partie de la nature des biens (rivalité, exclusivité ou non, ..). Patrimoines de savoirs faire, patrimoines de produits créatifs, patrimoines de réputation, patrimoines de styles et de goûts, patrimoines institutionnels et culturels ou encore patrimoines naturels ne se gèrent pas de la même façon. En même temps la plupart d'entre eux sont l'objet de conflits de gestion et de stratégies d'accaparement. Et coexistent des gestions individuelles de patrimoines, patrimoines d'individus ou de firmes, faisant appel de façon variable à des logiques marchandes, capitalistes, non-marchandes de différents types (logiques de collection, logiques de partage, ..), des gestions collectives, communautaires, de club, publiques, .., des gestions anarchiques, inconscientes ou communes. Se mélangent souvent des droits de propriété, des droits d'usage explicites et des droits implicites.

La relation entre contenu et forme de gestion des patrimoines mérite d'autant plus d'être problématisée qu'elle dépend également des coûts, variables, de mise en place et de fonctionnement, dans le temps et l'espace, des diverses procédures de gestion (établissement de droits de propriété ou organisation d'une gestion collective par exemple). Elle dépend en outre de la relation entre dimension économique du patrimoine et autres dimensions des patrimoines. Elle dépend enfin des systèmes de représentation, individuels et collectifs. N'est patrimoine et géré comme patrimoine que ce qui est pensé comme patrimoine. Ce qui débouche sur la considération des stratégies patrimoniales.

Une approche substantiviste permet précisément de rendre compte de ces dialectiques de droits, de représentations et de formes de gestion qui jouent un rôle croissant dans nos économies de connaissance et de créativité. Un vaste programme de travail s'ouvre alors ...

Bibliographie

Allaire G., Sylvander B., Mollard A. (collab.), Pecqueur B. (collab.), Perrier-Cornet P. (collab.) , Touzard J.M. (collab.), 2000 Qualité, secteurs et territoires, Symposium : Recherches pour et sur le développement territorial, Montpellier.

- Arensberg, C. et Polanyi, K. 1975 *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, Larousse.
- Bagnasco, A. 1977 *Tre Italie. La problematica territoriale dello sviluppo economico italiano*. Il Mulino. Bologna..
- Barrère, C. 2000 La construction d'un patrimoine juridique comme mode de construction d'un patrimoine économique: le cas du Champagne, in *Revue française de droit rural*, n° 288, décembre.
- Barrère, C. 2003 Un processus évolutif de création institutionnelle d'une convention de qualité : l'histoire exemplaire de la création d'un produit de luxe, le Champagne. In *Economie appliquée*, Paris, 2003/3, pp. 133-170.
- Barrère, C. et Santagata, W. 2005 *La mode, une économie de la créativité et du patrimoine à l'heure du marché*, La Documentation Française.
- Barthélémy, D., Nieddu, M., Vivien, FD. 2006 Pour une refondation critique de la notion de patrimoine *La Pensée*, n°347, pp. 109-118.
- Becattini, G. 1998 *Distretti industriali e made in Italy. Le basi socioculturalidel nostro sviluppo economico*, Torino, Bollati Boringhieri.
- Becker, G. 1996 *Accounting for tastes*, Cambridge : Harvard University Press
- Bouglé, C. 1907 *Le solidarisme*, Giard et Brière.
- Bourdieu, P. 1979 *La distinction, critique sociale du jugement*. Editions de Minuit.
- Bourgeois, L. 1902 *Solidarité*, nouvelle édition 1996, Presses du Septentrion, Toulouse.
- Caplan, B. 2003 Stigler-Becker versus Myers-Briggs: Why preference-based explanations are scientifically meaningful and empirically important, *Journal of Economic Behavior and Organization*, 2003/4: 391-405.
- Castel, R. 1995 *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard.
- Chevallier, J. 1981 L'analyse institutionnelle in CURAPP, *L'institution*, PUF.
- Chevallier, J. et alii 1992 *La solidarité : un sentiment républicain ?*, PUF.
- David, M. 1993 *Les fondements du social. De la IIIe République à l'heure actuelle*, Paris, Anthropos/Economica.
- Demsetz, H. 1988 *Ownership, Control and the Firm*, Basil Blackwell, Oxford.
- Durkheim, E. 1893 *De la division du travail social*, réédition PUF, Paris, 1967.
- Elias, N. 1973 *La civilisation des mœurs*. Calmann-Lévy. édition Presses Pocket, Paris.
- Hauriou, M. 1925 La théorie de l'institution et de la fondation. Essai de vitalisme social, in *Aux sources du droit : le pouvoir, l'ordre et la liberté*, *Cahiers de la Nouvelle Journée*, n° 23 (réimprimé Université de Caen, 1990).
- Hodgson, G.M 1988 *Economics and Institutions*, Polity Press.
- Hodgson, G.M. 1999 *Evolution and Institutions, On Evolutionary Economics and the Evolution of Economics*, Edward Elgar.
- Karsenti, B 1997 *Eléments pour une généalogie du concept de solidarité*, *Revue Multitudes*, 1997, internet
- Le Breton, D 2002 *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*, Paris, Métailié, 2002
- Marty, G. 1969 La théorie de l'institution, in *La pensée du doyen Hauriou et son influence*, Paris, Pédone.
- Millard, E. 1995 Hauriou et la théorie de l'institution, *Droit & Société* N° 30-31/1995.
- North, D. 1991 *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Pecqueur, B. 2005 : "Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise", *Géographie, Economie et Société*, n° 7, pp. 255-268
- Pecqueur B. et Zimmerman, J.B. 2004 *"Economie de Proximités"*, Hermès.
- Perroux, F. 1999 *L'économie du XX° siècle*, PUG, Grenoble, réédition.
- Polanyi, K. 1983 *La grande transformation*, Gallimard.
- Rallet, A. et Torre, A. 2001 "Proximité géographique ou proximité organisationnelle. Une analyse spatiale des coopérations technologiques", *Economie Appliquée* LIV (1), 2001, 147-171,
- Rosanvallon, P. 1989. *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*. Editions du Seuil.
- Santagata, W. 2002 Cultural Districts, Property Rights and Sustainable Economic Growth, *International Journal of Urban and Regional Research*,
- Scelle, G. 1927 *Précis élémentaire de législation industrielle*, Sirey.
- Stigler, G.J et Becker, G.S 1977 De Gustibus non est disputandum. *The American Economic Review*, vol. 67, n°2 (March 1977), pp. 76-90.

Supiot, A. 1994 *Critique du droit du travail*, PUF.

Torre, A. 2002 Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles in *Revue d'Economie Industrielle*, n°100, 3° trim.